

C'est la situation actuelle. Selon le projet de TPS, tous les documents imprimés seraient assujettis à une taxe de vente de 7 p. 100 et, de l'avis des témoins, si l'on procédait à l'harmonisation, la taxe pourrait atteindre 15 p. 100. La coalition a prié instamment le comité et le Sénat d'écouter ses doléances et de proposer un amendement qui exempterait les documents imprimés de la taxe.

Les honorables sénateurs comprendront qu'il y a une exemption, par exemple, sur les manuels achetés par une institution. Ces manuels seront assujettis à la taxe, mais l'institution aura droit à une remise. Toutefois, les témoins ont déclaré que cette remise n'équivaldrait pas à la totalité de la taxe, mais à 4 p. 100 seulement et que le bénéficiaire serait l'institution et pas nécessairement l'acheteur du manuel. Peu importe le taux et peu importe l'inéquité de la taxe pour les institutions, elle s'appliquera dans sa totalité aux manuels achetés par les étudiants. C'est le gérant de la librairie de l'Université de Toronto, je crois, qui a dit que la taxe devrait être appliquée à tout étudiant entrant dans une librairie universitaire pour acheter des manuels. Chaque étudiant serait taxé.

Il est intéressant de constater que dans les discussions auxquelles ont participé un certain nombre de sénateurs ici présents aujourd'hui, on a parlé du montant maximum que, selon les universités et les écoles secondaires, les étudiants devraient consacrer à l'achat de manuels scolaires. Le sénateur Marsden a signalé qu'à l'Université de Toronto, ce montant était de 700 \$. On a demandé quelle serait la répercussion de la TPS sur ce montant. On a répondu que la limite de 700 \$ ne serait pas modifiée, mais que lorsque la taxe serait en vigueur, un étudiant devant s'en tenir à cette limite pourrait acheter moins de livres. Il semble inutile qu'un sénateur s'étende sur le fait qu'il est peu souhaitable d'appliquer une taxe à l'achat de manuels scolaires, surtout dans le cas des étudiants de tous les établissements d'enseignement du pays. Je pense que nous pouvons tous nous entendre pour reconnaître que ce n'est pas une bonne chose.

● (1410)

Dans ses observations, le sénateur David a déclaré que, comme le sénateur Marsden l'a affirmé, les livres scolaires devraient bénéficier d'un statut spécial. Cependant, ce n'est pas le cas en vertu du projet de loi dont nous sommes saisis.

Dans ce contexte, le sénateur David a soulevé une question fort intéressante au sujet des magazines canadiens en précisant qu'il s'agit de magazines commerciaux qui vendent des annonces publicitaires et qui ont des revenus commerciaux. Comme il souhaite que les livres scolaires ne soient pas assujettis à la TPS, il s'est demandé pourquoi les magazines devraient échapper à l'application de cette taxe. J'ai jugé les réponses qui étaient données fort intéressantes pour ceux qui œuvrent dans ce secteur. On a répondu que le nombre de magazines commerciaux rentables au Canada était fort limité, que la marge bénéficiaire moyenne était, sauf erreur, de 2 à 3 p. 100 environ et que tout fardeau supplémentaire imposé au secteur des magazines au Canada aurait des répercussions extrêmement graves.

Je me dois de vous faire part de l'observation formulée par M. Jeffrey Shearer, président de la Telemedia Publishing et président de l'Association des éditeurs de magazines canadiens. Voici :

Nous souhaitons que les magazines soient une entreprise plus commerciale qu'ils ne le sont. Commerciale dans le sens où ils rapportent des profits solides et sains pour les magazines de tout le pays. La réalité est qu'ils ne le sont pas. Le magazine moyen rapporte une marge de profit de 2 ou 3 p. 100. Bon nombre d'entre eux marchent à perte ou au seuil de rentabilité.

[...] nous concurrençons directement les titres américains à la fois dans les kiosques à journaux et pour les abonnements. Nous estimons avoir atteint le prix le plus haut auquel nous pouvons maintenir notre diffusion. Ce que nous croyons et, d'après toute notre modélisation sur l'impact de la TPS, démontre que nous perdrons ce réseau de circulation, que notre capacité d'amortir notre magazine sur une plus petite base de circulation s'érodera, que les dollars de publicité seront en baisse parce que la circulation sera moindre et que, dans l'ensemble, le marché s'affaiblira. Avec un profit de 2 ou 3 p. 100, il suffit d'une faible baisse des ventes pour avoir une perte nette. En définitive, la TPS impose un impact négatif énorme sur les magazines, énorme au sens où elle se répercute sur les abonnements, les prix dans les kiosques à journaux et même sur la publicité.

Je n'ai rien lu qui contredisait l'affirmation du représentant de l'Association des éditeurs de magazines canadiens. Il faut toutefois se rappeler qu'outre les revues les plus courantes, comme le *Maclean's* ou le *Time*, il y en a d'autres à caractère littéraire, éducatif ou historique. Selon M. Mozerky :

Pour chaque *Maclean's*, *Time* ou *Chatelaine*, il circule littéralement des centaines de périodiques, de journaux et de revues savantes et littéraires qu'on ne voit pas dans les kiosques à journaux et qui ne diffèrent en rien des manuels ou travaux de base savants qu'achètent les établissements pour leurs étudiants. Or, nous ne faisons aucune distinction: la chose imprimée est ce qu'elle est. Il est vrai que certains magazines sont des succès sur le plan commercial, mais la grande majorité ne le sont pas et ne bénéficie d'aucun soutien commercial. Ce sont des publications à caractère éducatif. Elles ont une vocation sociale, politique ou littéraire. Ce sont des revues, des journaux et des périodiques qui remplissent une fonction déterminante dans la société.

Je doute que ceux qui ont pensé cette taxe, dont l'application sera si générale, étaient capables de discerner les répercussions qui se commencent à se faire jour. Un des effets non prévus est certainement ce fardeau dont héritera l'industrie de l'édition des magazines, qui n'a pas les reins solides et dont le travail se trouvera grandement gêné.

J'ignore si les sénateurs pensent aux journaux, mais les témoins ont refusé de faire la distinction entre les journaux et d'autres imprimés. Selon eux, les journaux devraient être traités comme les magazines et les manuels. Ils servent à exprimer des opinions et ils sont, comme le disait un témoin :